

LA LETTRE S

#105 / Actualité du Siéml / Janvier 2026

SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

Angers
Orgemont

Écouflant
Beuzon

ÉDITO

L'année 2026 commence sur les cha-
peaux de roue ! À l'approche des élec-
tions municipales, l'activité du syndi-
cat connaît en effet une accélération
particulièrement sensible, tant sur le
plan opérationnel que fonctionnel. Ce
rythme soutenu est le reflet d'une fin
de mandature dense, marquée par
la volonté de sécuriser les décisions,
d'anticiper les échéances et de laisser
des bases solides à la future gouver-
nance. Cette dynamique s'est traduite
très concrètement dans la prépara-
tion du dernier comité syndical avant
les élections, avec un budget élaboré
et présenté avec près de deux mois
d'avance par rapport au calendrier
habituel. L'ampleur du travail accom-
pli se mesure aussi à l'épaisseur du
fascicule des projets de délibération :
près de 700 pages, soit plus du double
des volumes des sessions précé-
dentes, pourtant déjà bien fournies !
Derrière ces chiffres, il y a des arbi-
trages à instruire, des projets à fia-
biliser, des délibérations à sécuriser
et une exigence de qualité constante
dans l'information transmise aux élus.
Il convient, dans ce contexte, de sa-
luer l'engagement et la mobilisation
des équipes, qui ont su absorber cette
montée en charge exceptionnelle pour
que l'ensemble des dossiers soit prêt
à temps. Leur professionnalisme et
leur sens du service public permettent
au syndicat de traverser cette pé-
riode critique avec sérieux et conti-
nuité, tout en préparant sereinement
l'après-mandature. Je tiens à les en
remercier et vous souhaite à toutes et
tous, pendant qu'il est encore temps,
une très belle année 2026 !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

ENTRE AMBITION ET RÉALISME

QUELLE TRAJECTOIRE RÉGIONALE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Dans l'attente de la publication définitive de la PPE3, la Région Pays de la Loire anticipe une éventuelle révision du volet « EnR » du SRADDET à partir des premiers travaux de régionalisation des objectifs menés depuis le printemps 2025 conjointement avec l'État. Elle a souhaité consulter les autorités organisatrices de l'énergie fédérées au sein de Territoire d'énergie Pays de la Loire. Une séance de l'entente s'est tenue le mardi 27 janvier au Siéml, qui assure actuellement la présidence de l'entente, pour émettre un avis.

Malgré un contexte national encore incertain...

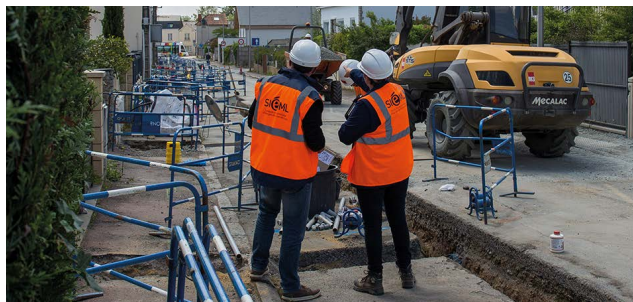
La PPE3, attendue depuis plusieurs années, doit arbitrer entre sécurité d'approvisionnement, accélération des EnR, relance du nucléaire, sobriété et maîtrise des coûts. Son retard crée un brouillard stratégique, alors même que les territoires doivent continuer à planifier leurs investissements et leurs infrastructures. L'État et la Région ont engagé au printemps dernier des ateliers techniques associant syndicats d'énergie, collectivités, gestionnaires de réseaux et représentants des filières. Cette approche pragmatique a permis de tester différents niveaux d'ambition et d'identifier les points de tension (foncier, raccordements, acceptabilité, temporalité des projets).

... anticiper la révision des objectifs régionaux et donner de la visibilité

Les groupes de travail ont fait apparaître sans trop de surprise la nécessité de mettre à jour les objectifs régionaux, avec une hypothèse haute et une hypothèse basse. C'est de ces deux hypothèses que les élus de Territoire d'énergie Pays de la Loire ont débattu le 27 janvier dernier. Ils ont souligné la nécessité d'articuler développement des EnR et impacts sur les réseaux, et appellent à une stratégie énergétique régionale unifiée, fondée sur l'expertise de terrain et une approche non conflictuelle entre filières. L'enjeu est de construire une trajectoire à la fois ambitieuse, réaliste et territorialement soutenable. Ils ont formulé 12 recommandations en ce sens, qui seront présentées à la Région dans les prochaines semaines.

12 RECOMMANDATIONS

- 1. Garantir la neutralité au regard des différentes filières énergétiques.**
- 2. Décarboner les énergies primaires via la sobriété et l'efficacité.**
- 3. Encourager le mix énergétique, facteur d'un système plus robuste.**
- 4. Intensifier la dynamique des EnR.**
- 5. Planifier des efforts réalistes et graduels.**
- 6. Définir des objectifs atteignables.**
- 7. Donner un cap clair aux PCAET.**
- 8. Revoir certains sous-objectifs et procéder à des rééquilibrages en conséquence.**
- 9. Instituer un cadre réglementaire et financier plus favorable.**
- 10. Encourager la gouvernance locale des projets EnR.**
- 11. Adjoindre à la prospective EnR une prospective des consommations énergétiques.**
- 12. Renforcer le soutien politique national et régional, condition de l'atteinte des objectifs.**



Depuis la loi APER du 10 mars 2023, les extensions de réseau électrique nécessaires au raccordement d'une habitation, d'une construction ou d'une extension de bâtiment ou de local professionnel ne sont plus financées par la commune mais par le pétitionnaire, permettant ainsi de simplifier le processus d'autorisation d'urbanisme. À partir du 1^{er} février, à l'initiative d'Enedis et du Siéml, un porteur de projet pourra obtenir directement les conditions de raccordement et les autorisations d'urbanisme nécessaires, sans que le service instructeur de la collectivité n'ait à consulter les gestionnaires de réseau. La plateforme electricite-urbanisme49.fr va progressivement disparaître.

→ 7 étapes clés du raccordement au réseau électrique sur www.sieml.fr/demarches-urbanisme/

MARCHÉ ÉLECTRICITÉ 2026-2027 CHANGEMENT DE FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le marché groupé d'électricité coordonné par le Siéml a changé de fournisseur pour la fourniture « classique », passant d'Octopus Energy à Engie, tandis que le lot Haute valeur environnementale (HVE) reste confié à Octopus. Quelques difficultés liées à la résiliation automatique des points de livraison par Octopus au 31 décembre ont été signalées. Le Siéml est mobilisé pour accompagner les collectivités concernées et assurer le suivi de la facturation. Parallèlement, le syndicat a lancé fin 2025 une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2028. Attribution attendue le 2 mars en CAO.

→ Contact : groupelements-achats-energie@sieml.fr

LE SIÉML DÉMÉNAGE !



À partir du 9 février et pour 18 mois,
nos équipes s'installent à Arobase

122 rue du château d'Orgemont à Angers.

Ce déménagement intervient dans le cadre de l'extension et de la rénovation du site d'Écouflant qui accueillera, fin 2027, le Village des syndicats.

Attention, notre adresse postale ne change pas !

MAR. 3 FÉV.

Comité syndical (BP 2026) > Siéml

→ Agenda : www.sieml.fr/agenda

ÉLECTIONS 2026 ET GOUVERNANCE DU SIÉML CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Au lendemain des élections municipales, les communes et intercommunalités auront à désigner les représentants qui se réuniront en collège territorial pour élire les délégués au comité syndical. Qu'est-ce que le collège territorial ? Combien de représentants chaque commune ou intercommunalité doit-elle désigner ? Quid d'Angers Loire Métropole ? Les collectivités adhérentes recevront un courrier courant février pour les accompagner dans ce processus de désignation, dont voici le calendrier prévisionnel :

→ **À l'issue des élections de mars** : désignation des représentants par les communes, puis les intercommunalités.

→ **Entre le 20 mai et le 4 juin** : réunion des 9 collèges territoriaux pour l'élection des délégués qui siégeront au comité syndical.

→ **Mi juin** : comité syndical d'installation et élection du Bureau et du président.

PROJET DE LOI DDADUE 3 VERS UNE OPTIMISATION DES RÉSEAUX GAZIERS ?

Le "4^e paquet gaz" européen sera bientôt transposé en droit interne via le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne. Ce texte impacte directement le Siéml en tant qu'autorité organisatrice de la distribution. Les gestionnaires de réseau gaziers devront réaliser une étude d'optimisation et le Siéml aura la possibilité de définir des zones d'interdiction de raccordement, auxquelles une commune pourra s'opposer. Une responsabilité très lourde puisque le syndicat devra pouvoir compter sur la pertinence de l'étude de l'opérateur gazier et s'en saisir pour mieux articuler gaz, urbanisme et politiques de chaleur. Pour anticiper cet enjeu, le Siéml et Angers Loire Métropole participent actuellement à une étude pilotée par le cabinet AEC avec le soutien de l'ADEME, de la DGEC et du CEREMA, sur la décarbonation de la chaleur et le retrait local et planifié d'actifs gaziers. Les conclusions devraient être présentées dans le courant de cette année.

RETOUR SUR



Les équipes du pôle Conception et construction des réseaux du Siéml ont rencontré les interlocuteurs territoriaux d'Enedis pour renforcer leur coordination. Une démarche d'amélioration continue au service des territoires.